

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 22 mai 2025

Désignation du secrétaire de séance : Jacky MARTIN

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacky MARTIN, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE,

Absents excusés : Marc BOUCHET donne procuration à Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER à Dominique RATTO-CRÉPIN, Jean-Paul GUIBAL à Sylvette LACOMBE, Lydie VIALA à Pascal LEROY

Absente : Audrey BERNARD, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout, à l'ordre du jour, d'une délibération relative à une décision modificative (N°1 Budget M 57 année 2025)

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025
- Délibération relative à la validation de l'admission en non-valeur de titre du budget annexe M49
- Délibération relative à l'achat d'une parcelle pour emplacement réservé
- Délibérations relatives au personnel communal
- Délibération relative aux orientations pour la réhabilitation de l'ancienne école
- Délibération relative aux orientations pour l'aménagement de la zone de la Boissière
- Délibération relative aux orientations pour un habitat inclusif
- Délibération relative au Syndicat d'eau SIAEP
- Délibération relative à la création d'une fresque de P. Zago
- Délibération relative à la location d'un espace communal
- Délibération relative à une décision modificative (N°1 Budget M 57 année 2025)
- Questions diverses

Délibération 2025. 030 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 15.04.2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 031 Validation de l'admission en non-valeur de titre du budget annexe M49

Sur proposition du SGC Sud Cévennes par courrier du 29 avril 2025, Mr le Maire propose au conseil de valider l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget annexe M 49 Eau et Assainissement liste n°7237030515 d'un montant de 2 221.23 €, et rappelle que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe M49.

Vote POUR à l'unanimité

Arrivée de Karin BÉGÉ à 18h11

Délibération 2025. 032 Achat d'une parcelle pour emplacement réservé

Le Maire indique au Conseil la nécessité de réaliser l'achat d'un emplacement réservé, noté n°1G dans le P.L.U.

Il rappelle que cette partie de voirie sur le Chemin de Montvoisin n'a jamais été régularisée.
Cet achat sur la parcelle C195 a un prix fixé par négociation à 10 000€ pour environ 300m2 en zone AUb 1. J.
Vote POUR à l'unanimité (J. Martin ne prend pas part au vote)

Délibération 2025.033 Personnel cantine

Suite à l'arrêt de la prise en charge d'un CUI au 15 mai 2025, le maire propose la création d'un emploi permanent d'agent technique au service de restauration scolaire, à temps non complet (20h) pour y exercer les fonctions d'agent technique durant la période scolaire à compter du 1er septembre 2025, ce qui permettra de conserver l'équipe de personnel actuellement en fonctionnement sur ce service, jusqu'à sa retraite (dans 2 ans)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.034 Cadeaux pour les Agents

Le maire rappelle la délibération octroyant un bon cadeau annuel pour les agents. Il propose donc des bons repas à utiliser à l'Auberge de Valestalière à Monoblet d'une valeur de 84€ (pour 2 personnes)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.035 Orientations pour la réhabilitation de l'ancienne école

Le Maire rappelle l'éligibilité du projet de requalification de l'ancienne école au programme « Villages d'Avenir ». Le programme a permis la réalisation d'une étude de faisabilité, d'un montant de 45 240 € TTC, entièrement financée par l'ANCT, afin faciliter la transition vers la phase opérationnelle. Suite à au travail engagé dans cette étude et après débat, il propose :

- la création d'un espace médiathèque élargie à d'autres activités sur les espaces ex-classe CM et garderie
- la création d'un espace de restauration sur la partie de « l'ancienne maternelle »
- la mise en conformité PMR de l'ensemble du bâtiment
- l'aménagement et végétalisation de la cour et des deux ex-préaux
- la disparition de la classe « en bois »
- l'affectation de l'actuel espace bibliothèque à discuter

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.036 Aménagement de la zone de la Boissière

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Boissière. Il indique les difficultés de synchronisation avec la révision du P.L.U. et propose de mener les différentes études afin d'aboutir à la réalisation de ce projet.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.037 Orientations pour un habitat inclusif

Suite à la présentation du projet de construction d'un ensemble en habitat inclusif par la SEMIGA (Société d'Economie Mixte Immobilière du Gard), le Maire rappelle que ce sont des logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé, accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées de plus de 65 ans. Il propose de mener l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet et souhaite organiser une visite sur le site de Congénies afin de s'imprégner de l'importance de ce type de réalisation.

K. Bégé demande à ce qu'on rappelle que les revenus des locataires sont plafonnés. J. Martin regrette que cette parcelle soit définitivement « perdue » pour le foncier de la commune.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.038 Syndicat d'eau SIAEP

Le Maire rappelle l'étude menée avec le cabinet Gaxieu pour le transfert de l'eau vers le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle. Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », ce transfert vers le SIAEP n'a pas lieu d'être retenu.

Toutefois, le Conseil sollicite son adhésion au SIAEP de Lasalle, afin de mener en mutualisation des études ou travaux en commun avec les autres communes membres (analyses CVM des conduites, appel d'offres autour de

besoins communs, formation des techniciens, partage d'information sur les travaux, analyses des captages, ...)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.039 Création d'une fresque de P. Zago

Le Maire rappelle la proposition de restauration de la fresque de l'artiste Pablito ZAGO à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'association Monomaniac, sur le mur de soutènement de la placette.

Il présente au conseil les nouvelles propositions (travaux de préparation du mur en régie interne, recouvrement de la fresque) et le montant du devis de 3100€ HT.

J. Martin regrette ce choix. Le Maire rappelle que c'est très ponctuel : 10 ans de Monomaniac (qui avait inauguré la première fresque à laquelle les Monoblétois s'étaient « attachés ») et nouvelle œuvre du même artiste qui a, depuis, acquis une certaine notoriété.

Vote POUR à la majorité (1 contre J. Martin, D. Ratto-Crépin ne prend pas part au vote)

Délibération 2025.040 Location d'un espace communal

Suite à la demande de Audrey Lamure, photographe professionnelle, répertoriée sur le site de l'ANTS, qui propose désormais le service photos d'identité conforme pour cni/passeports/carte vitale..., ainsi que les e-photo ANTS pour les permis de conduire, titre de séjour, etc.... et demande la location d'un espace pour cette activité, le maire propose d'acter le principe de la location d'un espace communal de manière ponctuelle, et de signer une convention pour définir les usages et le loyer de cette location.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.041 Décision Modificative N °1 Budget M 57 année 2025

Suite à une erreur de report de l'excédent du résultat en recettes de fonctionnement sur le budget principal M 57, le maire fait part qu'il est nécessaire de réduire de 0.20 € le compte 002 (report d'excédent) et d'ouvrir les crédits de 0.20 € au compte 731111 (impôts locaux).

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h30